



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques

SESSION 2018

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 8

Matériel autorisé :

« L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé. »

Tout autre matériel est interdit.

Documents à rendre avec la copie :

DOSSIER 3 :

Annexe A- QCM P 18-19

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 19 pages, numérotées de 1/19 à 19/19
Aucun autre document n'est autorisé.**

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES
Session 2018

ANALYSE D'OPERATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants

Page de garde	p 1
Présentation des contextes.....	p 2
DOSSIER 1 : GOAL	(80 points)..... p 4
DOSSIER 2 : SODECO	(55 points)..... p 4
DOSSIER 3 : QCM	(25 points)..... p 4

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 – GOAL

Annexe 1 - La demande du client WERE.....	p 5-6
Annexe 2 - Le distancier	p 6
Annexe 3 - La carte de l'Alsace	p 6
Annexe 4 - Les véhicules disponibles	p 7
Annexe 5 - Les prix de transport routier.....	p 8
Annexe 6 - L'activité stockage de l'entreprise GOAL Brumath	p 9-10
Annexe 7 - Le traitement des palettes du client WERE	p 10
Annexe 8 - Les prestations logistiques.....	p 10

DOSSIER 2 – SODECO

Annexe 9 - La demande du client SODECO.....	p 11
Annexe 10 - La commande n° 59254	p 11
Annexe 11 - La liste de colisage et lexique anglais/français.....	p 12
Annexe 12 - L'organisation de la chaîne logistique depuis l'Inde.....	p 13
Annexe 13 - Les normes ISO des conteneurs dry	p 13
Annexe 14 - Le transport maritime et les opérations de groupage	p 14
Annexe 15 - Le post-acheminement routier et dédouanement	p 15
Annexe 16 - Le taux de change	p 15
Annexe 17 - Extrait du tarif douanier.....	p 16

DOSSIER 3 - QCM

Annexe 18 – Extrait de la réglementation sur le cabotage européen.....	p 17
Annexe A- QCM (à rendre avec la copie).....	p 18-19

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions, ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

DOSSIER 1 – GOAL	
Votre entreprise	« GOAL », GO Alsace Logistique propose les activités suivantes : • Messagerie / groupage ; • Transport de lots ; • Transit international / Overseas ; • Commissionnaire de transport • Représentant en douane ; • Entreposage. L'entreprise est située à Brumath (67).
Votre position	Vous êtes employé(e) au service exploitation de l'entreprise GOAL.
Votre client	Centrale d'achat franco - allemande « WERE » Dans le cadre de la préparation du salon international de Stuttgart, la centrale d'achat « WERE » envisage de s'approvisionner en jus de fruits et en jus de légumes.
Les fournisseurs	La centrale d'achats « WERE » s'approvisionne auprès de trois fournisseurs alsaciens : • La coopérative de Turkheim ; • Les producteurs indépendants d'Heiligenstein ; • La coopérative d'Ingersheim.
Votre mission	Répondre à la demande de la centrale d'achat WERE concernant : • l'enlèvement des produits chez les fournisseurs ; • le stockage sur le site de Brumath ; • l'acheminement à destination du salon de Stuttgart.

DOSSIER 2 – SODECO	
Votre entreprise	DURAND, agence de Lesquin (59) : Commissionnaire de transport, Représentant en douane statut OEA (Opérateur Économique Agréé), Transporteur routier.
Votre position	Vous êtes employé(e) au service import maritime de DURAND.
Votre client	SODECO : Fabricant et distributeur de produits électriques basé à VENDEVILLE (59).
Fournisseur	ELECTRIC LIMITED : Fournisseur de l'entreprise SODECO situé à Kanpur (Inde). Fabricant de composants électriques en laiton tels que des connecteurs utilisés pour la fabrication des disjoncteurs.
Votre mission	Répondre à la demande du client SODECO.

DOSSIER 3 – QCM

DOSSIER 1 : GOAL

Chaque année, la ville de Stuttgart organise un salon international consacré aux produits alimentaires. Dans le cadre de la préparation de ce salon, le groupe « WERE » (centrale d'achat franco allemande) a passé des commandes de jus de fruits et de jus de légumes auprès de plusieurs producteurs alsaciens.

Le groupe « WERE » confie à l'entreprise GOAL la logistique d'approvisionnement du salon. Il vous est demandé de quantifier les moyens en transport et en logistique pour répondre à la demande du client.

Vous étudiez la faisabilité de cette opération conformément au cahier des charges transmis par le client. Ce dernier prévoit l'enlèvement des marchandises auprès des trois fournisseurs en jus de fruits et en jus de légumes, puis leur acheminement sur le site de Brumath où elles seront stockées en attendant leur expédition vers le salon de Stuttgart.

TRAVAIL À FAIRE :

1. Vérifier que notre entreprise dispose des moyens nécessaires pour réaliser l'enlèvement des marchandises auprès des différents fournisseurs. Justifier vos choix.
2. Après avoir calculé la capacité totale de notre entrepôt SPOT, vérifier qu'il permet de traiter la demande du client WERE (en terme de capacité de stockage et de surface de la zone de réception/expédition).
3. Déterminer le prix total de la prestation jusqu'au salon de Stuttgart.

DOSSIER 2 : SODECO

SODECO est un groupe international de conception, fabrication, vente de produits et systèmes d'interconnexion et de distribution électrique, dont l'entrepôt se situe à VENDEVILLE (59).

SODECO s'inscrit dans un environnement globalisé en matière de clientèle et de flux. La société reçoit des approvisionnements de tous les continents notamment d'Asie.

Afin d'assurer la production de disjoncteurs des mois à venir, SODECO lance le 15 février la commande de connecteurs N° 59254 auprès de son fournisseur indien habituel ELECTRIC LIMITED. Les contraintes de production imposent que les connecteurs importés arrivent impérativement dans les entrepôts de la société SODECO avant le 1^{er} avril.

L'entreprise SODECO fait appel au commissionnaire DURAND situé à Lesquin pour organiser la chaîne logistique depuis Bombay jusqu'à VENDEVILLE.

TRAVAIL À FAIRE :

4. Justifier le choix de l'utilisation d'un conteneur 20' DRY pour la commande N° 59254.
5. Conseiller votre client sur le choix de la modalité d'acheminement de la marchandise (FCL ou LCL). Justifier votre réponse en terme de coût non dédouané, de délai et de sécurité.
6. Le client opte pour une solution FCL.
Déterminer pour votre client SODECO la valeur rendue dédouanée VENDEVILLE tous frais inclus de la commande N° 59254 en fonction de la solution choisie.
7. Présenter les avantages d'une autre procédure de dédouanement envisageable pour le traitement de la commande N° 59254.

DOSSIER 3 : QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES

En vous appuyant sur vos connaissances et sur l'annexe, compléter l'annexe A (**à rendre avec la copie**). Une ou plusieurs réponses à une même question sont possibles.

ANNEXE 1 – LA DEMANDE DU CLIENT WERE

Chaque année, le groupe WERE participe au salon international de Stuttgart afin de faire connaître ses produits au marché allemand.

Le groupe WERE impose à ses transporteurs un cahier des charges non négociable qui doit être respecté. Celui-ci se décline en plusieurs points :

- L'enlèvement de la marchandise chez les fournisseurs alsaciens ;
- Le matériel de transport ;
- Le stockage de la marchandise ;
- La réexpédition de la marchandise.

Les points de ce cahier des charges sont exposés ci-dessous :

1. L'enlèvement de la marchandise

Les enlèvements sont réalisés auprès des 3 fournisseurs alsaciens suivants :

- Les producteurs indépendants d'Heiligenstein ;
- La coopérative de Turkheim ;
- La coopérative d'Ingersheim.

Chaque fournisseur doit mettre à disposition du transporteur des palettes Europe filmées sept jours avant l'ouverture du salon. S'agissant de marchandises fragiles, les bouteilles sont conditionnées en cartons, puis ceux-ci sont palettisés dans le sens de la hauteur sur 6 niveaux. Les palettes sont non gerbables.

Le nombre de palettes enlevées par fournisseur est le suivant :

	Boissons	Nombre de palettes
Producteurs indépendants d'Heiligenstein	Jus de pomme	4 palettes
	Jus de poire	4 palettes
	Jus de pomme Bio	6 palettes
	Jus de poire Bio	6 palettes
Coopérative de Turkheim	Jus de carotte	8 palettes
	Jus de tomate	9 palettes
	Jus de brocoli	2 palettes
Coopérative d'Ingersheim	Jus de raisin	6 palettes
	Jus de raisin Bio	6 palettes

Chaque palette est constituée de 48 cartons d'un poids brut unitaire de 11,7 kg.

La tare de la palette est de 20 kg.

2. Le matériel de transport

Les exigences du client WERE concernant le matériel de transport utilisé sont les suivantes :

- Chaque véhicule utilisé doit disposer d'un hayon élévateur. En effet, seuls les transpalettes manuels sont admis sur le salon pour des raisons de sécurité ;
- Les véhicules utilisés doivent avoir la norme EURO 6 car le groupe WERE est engagé dans une démarche « éco-responsable ».

Ces exigences concernent les véhicules utilisés lors des enlèvements chez les trois fournisseurs et ceux utilisés pour la réexpédition des marchandises vers le salon international de Stuttgart.

3. Le stockage de la marchandise

Les palettes enlevées chez les trois fournisseurs seront stockées par vos soins dans vos entrepôts pour une durée de 7 jours. La marchandise arrive le lundi de la semaine en cours et repart le lundi de la semaine suivante pour Stuttgart. La durée de stockage est donc de 7 jours complets.

Le client WERE demande à ses prestataires de lui proposer un prix pour l'ensemble de la prestation de stockage de la marchandise.

4. La réexpédition de la marchandise

Les palettes sont réexpédiées après stockage à destination du salon international de Stuttgart.

ANNEXE 2 – LE DISTANCIER

	Brumath	Heiligenstein	Ingersheim	Turkheim	Stuttgart
Brumath					
Heiligenstein	51				
Ingersheim	95	60			
Turkheim	96	53	3		
Stuttgart	155	190	232	229	

ANNEXE 3 – LA CARTE DE L'ALSACE



ANNEXE 4 - LES VÉHICULES DISPONIBLES

	MCE	MCV porteur	MCV semi-remorque	MV porteur	MV tracteur	MV semi-remorque	Nombre d'essieux	Caractéristiques	Nombre de palettes	Normes euro
Porteur 1	26	17		4			3	Avec hayon	21	6
Porteur 2	38	23		6			3	Sans hayon	21	6
Ensemble 1	44		37		7	6	6 (dont 3 pour la semi-remorque)	Avec hayon	33	6
Ensemble 2	40		34		5	5	4 (dont 2 pour la semi-remorque)	Avec hayon	33	5

Les MCE (PTRA), MCV (PTAC) et MV (PV) sont exprimées en tonnes.

ANNEXE 5 – LES PRIX DE TRANSPORT ROUTIER

1. L'enlèvement de la marchandise

- Pour un porteur :

Le prix de transport est calculé à partir de la méthode du CNR.

	PORTEUR
Terme kilométrique avec péage	0,380 €
Terme kilométrique hors péage	0,332 €
Terme horaire	18,280 €
Terme journalier	187,280 €

- L'itinéraire emprunté ne comporte aucun péage.
- Le temps moyen de chargement et de déchargement par envoi : 30 min pour chaque opération.
- Le temps de service moyen journalier : 10 heures.
- La vitesse moyenne des véhicules utilisés : 70 km /heure.
- Une marge de 5 % est appliquée.

- Pour l'ensemble articulé :

Le coût de revient, quelque soit le lieu l'enlèvement, est évalué à 315 €.
Une marge de 5 % est appliquée.

2. La réexpédition de la marchandise

Les types de véhicules utilisés pour la réexpédition sont identiques à ceux utilisés pour les enlèvements.

Le prix de transport est déterminé à partir des tarifs internationaux de la société GOAL :

Extrait de la grille tarifaire en transport international

Au départ de Brumath – Tarif au km par véhicule

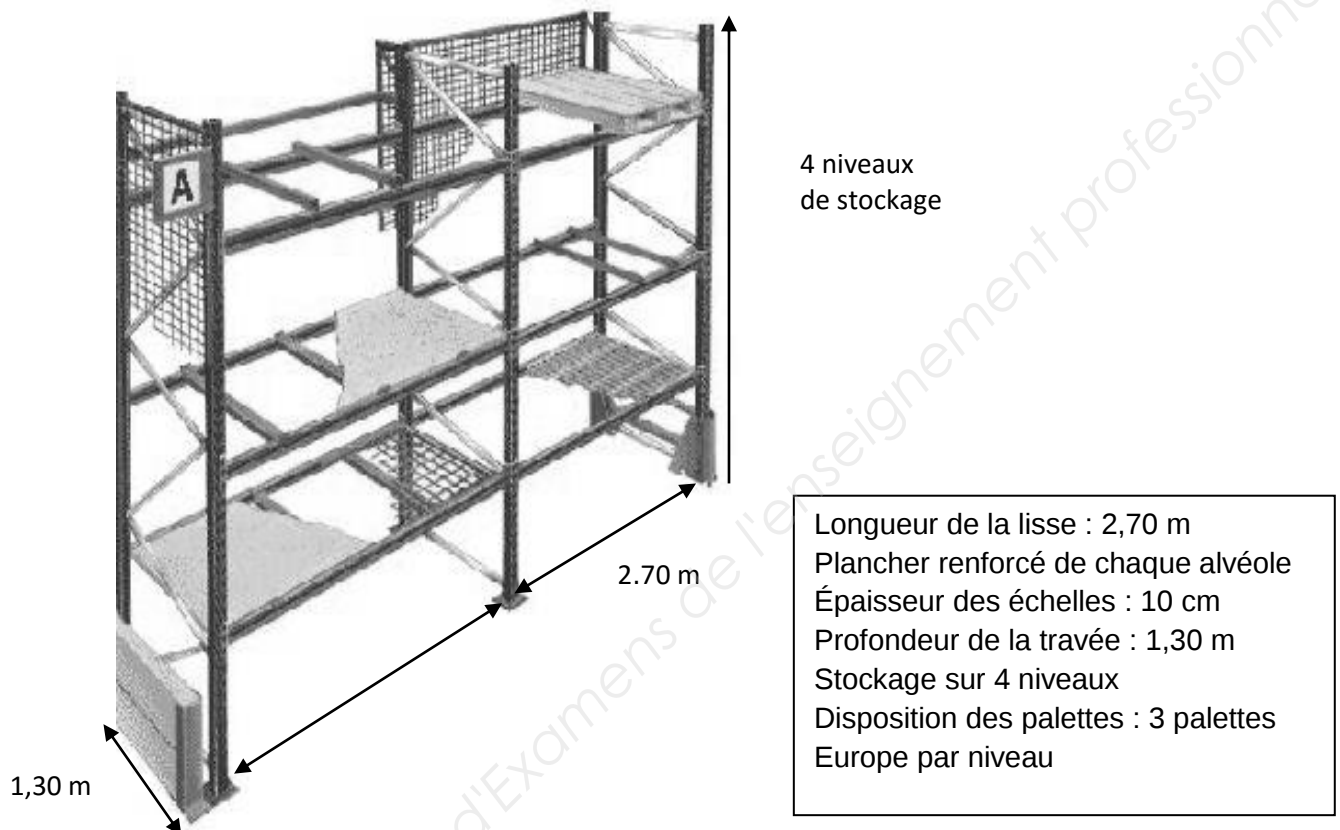
	PORTEUR	ENSEMBLE ARTICULÉ
De moins de 70 km	1,30 €	1,65 €
De 70 km à moins de 140 km	1,25 €	1,62 €
De 140 km à moins de 210 km	1,20 €	1,60 €
De 210 km à moins de 280 km	1,18 €	1,58 €

ANNEXE 6 – L'ACTIVITÉ STOCKAGE DE L'ENTREPRISE GOAL BRUMATH

L'entrepôt est organisé en deux zones de stockage :

- Une zone destinée aux activités régulières d'entreposage qui traite en réception 80 000 palettes par an ;
- Une zone destinée aux demandes occasionnelles appelée zone SPOT. Les palettes du client WERE seront stockées dans cet espace SPOT.

Caractéristiques des palettiers



Caractéristiques de la zone SPOT

La zone d'implantation des palettiers est dimensionnée de la manière suivante :

- Longueur : 58 m,
- Largeur : 28,50 m, hors zone d'expédition/préparation et allée de circulation (accès aux palettiers),
- Hauteur : 6,5 m.

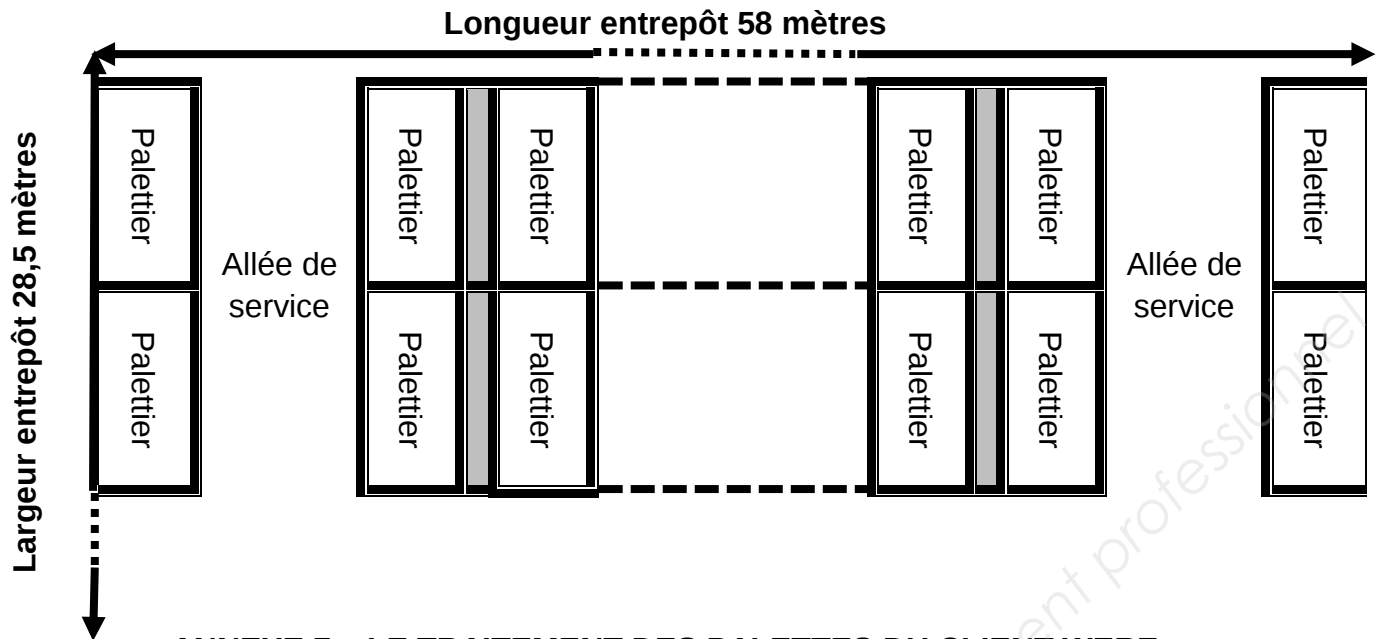
Elle peut accueillir deux types de palettiers : les palettiers simples et les palettiers doubles.

Les palettiers doubles sont jumelés à l'aide d'entretoises de 27,5 cm de longueur.

Les allées font 3,50 m de large minimum pour permettre aux chariots de manœuvrer.

Aux extrémités sont positionnés des palettiers simples.

Schéma partiel de la zone SPOT



ANNEXE 7 – LE TRAITEMENT DES PALETTES DU CLIENT WERE

Durant les 7 jours de stockage des palettes du client WERE, l'entrepôt SPOT est occupé par des clients occasionnels à 70 % de sa capacité.

La surface totale disponible sur cette période en réception et en expédition est de 120 m².

ANNEXE 8 – LES PRESTATIONS LOGISTIQUES

Les éléments pris en compte par l'entreprise GOAL pour déterminer le prix des prestations logistiques sont les suivants :

Réception

- Surface de réception : 2 m² par palette,
- Déchargement du véhicule et mise en stock : 5 mn par palette.

Stockage

	De 1 à 80 palettes	De 81 à 150 palettes	À partir de 151 palettes
Coût de stockage par jour	0,30 €/palette	0,20 €/palette	0,10 €/palette
Ce coût comprend le stockage ainsi que les coûts de fourche.			

Expédition

- Surface d'expédition nécessaire : 2 m² par palette,
- Sortie du stock et chargement du véhicule : 5 mn par palette.

Matériel

Le coût d'utilisation d'un chariot électrique est de 0,05 € la palette par opération.

Main d'œuvre

- Salaire horaire moyen : 9,80 €,
- Taux des charges sociales : 60 % du salaire horaire moyen

Marge commerciale

Le taux de marge pratiqué par l'entreprise sur les prestations logistiques est de 10 %.

ANNEXE 9 - LA DEMANDE DU CLIENT SODECO

Vous prenez connaissance du mail ci-dessous, reprenant les réclamations de SODECO.

Extrait du mail de SODECO à DURAND transmis en décembre :

[...]

Les difficultés rencontrées lors des 3 derniers envois de nos conteneurs ont entraîné une désorganisation de notre activité. Vous nous avez expliqué que l'origine de ces incidents était due aux risques générés par les opérations de groupage-dégroupage. Nous souhaiterions que vous nous proposiez des actions concrètes pour éviter que cela ne se reproduise.

[...]

ANNEXE 10 – LA COMMANDE N° 59254

- La commande N° 59254 porte sur 240 cartons de connecteurs électriques :
Dimensions des cartons : 40 x 30 x 30 cm (L x l x h).
Nomenclature douanière : 85 46 20 0000.
Les cartons sont numérotés de SE 01 à SE 240.
- Les cartons sont palettisés :
Dimensions de palettes : 80 x 120 cm.
La hauteur de la charge palettisée est de 1,65 m. Les palettes sont filmées et numérotées PKC 1 à PKC 6.
- La marchandise doit être livrée au plus tard le **1^{er} avril** à VENDEVILLE entrepôt SODECO.
- Conditions de vente :
Le prix de vente a été négocié FCA entrepôt port de Bombay (incoterm CCI 2010) à 61 240 USD pour l'ensemble de la commande.

ANNEXE 11 - LA LISTE DE COLISAGE ET LEXIQUE ANGLAIS/FRANÇAIS

La liste de colisage de la commande n° 59254

Exporter : Electric Limited, Kanpur, India		Packing List No.& Dt. SE-199/2014-15		March 1, N	
		Order No. & Ot. 59254			
Consignee : SODECO ZI RUE DE LA BARRE F-59175 VENDEVILLE France					
Pre carriage by : Road		Place of pre carrier : Kanpur		Country of Origin : India	Final Country : France
Vessel/Flight No.		Port of Loading : JNPT Mumbai (BOMBAY)		Terms of Payment : Against Documents.	
Port of Discharge : ANVERS		Final Destination : VENDEVILLE			
Marks & Nos. of pallets		Description of Goods : Connecteurs : CET/CTH : 85389000			Total Gross Weight kg
Pallet PKC 01		Box N°. SE-01 to SE-40			Gross Weight = 684,20 Kg
Pallet PKC 02		Box N°. SE-41 to SE-80			Gross Weight = 623,52 Kg
Pallet PKC 03		Box N°. SE-81 to SE-120			Gross Weight = 621,20 Kg
Pallet PKC 04		Box N°. SE-121 to SE-160			Gross Weight = 621,20 Kg
Pallet PKC 05		Box N°. SE-161 to SE-200			Gross Weight = 620,00 Kg
Pallet PKC 06		Box N°. SE-201 to SE-240			Gross Weight = 637,00 Kg
Box quantity		240		Box Gross Weight (kg) :	3 807,12 kg
Pallet quantity		6		Pallet Dead Weight (kg) :	102,00 kg
Net Weight		2 992,60 kg		Total Gross Weight (kg) :	3 909,12 kg
				Cubic capacity (m³) :	9,5 m³

Lexique : Anglais / Français

Packing List	Liste de colisage
Pre Carriage	Pré acheminement
Description of Goods	Désignation de la marchandise
Total Gross Weight kgs	Poids brut total en Kg
Box quantity	Quantité de cartons
Pallet quantity	Quantité de palettes
Net Weight	Poids net
Cubic capacity	Volume
Pallet Dead Weight	Tare palette

ANNEXE 12 – L'ORGANISATION DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE DEPUIS L'INDE

• Modalités d'organisation du transport :

- *Jusqu'à présent, l'organisation logistique était la suivante :*
 - Groupage à l'entrepôt du transitaire local au port de Bombay et remise à la compagnie maritime ;
 - Transport maritime jusqu'à Anvers ;
 - Acheminement du fret par Durand chez SODECO (à Vendeville), avec passage par la plateforme de dégroupage de Lesquin.
- *Jusqu'à présent, la procédure de dédouanement était la suivante :*
 - La marchandise était Mise en Libre Pratique (MLP) par DURAND puis acheminée jusqu'à la destination finale. Par contre, la mise à la consommation (MAC) était effectuée à VENDEVILLE.
- *Jusqu'à présent, le prix facturé par Durand était le suivant :*
 - Le prix total du transport de Bombay à Vendeville s'élève à **2 250 €**.

• Conditions de transport de la commande N° 59254

- La marchandise doit être mise à disposition au port de Bombay le 1^{er} mars pour être **embarquée le 2 mars** ;
- Vous conseillez à votre client une assurance maritime à hauteur de 0,10 % de la valeur CIP majorée de 10 %.

ANNEXE 13 – LES NORMES ISO DES CONTENEURS DRY

Dimensions extérieures maximales

	Longueur			Largeur			Hauteur		
	mm	Ft	in	mm	Ft	in	mm	Ft	in
20 pieds	6 058	19	10,5	2 438	8	0	2 591	8	6
40 pieds	12 192	40	0	2 438	8	0	2 591	8	6

mm = Millimètre / Mesure Anglaise : Ft = Feet / in = inch

Dimensions intérieures minimales

	Longueur	Largeur	Hauteur
	mm	mm	mm
20 pieds	5 867	2 330	2 350
40 pieds	11 998	2 330	2 350

Charges utiles

20 pieds	24 tonnes
40 pieds	26 tonnes

ANNEXE 14 - LE TRANSPORT MARITIME ET LES OPÉRATIONS DE GROUPAGE

- **Opérations de remise à la compagnie maritime par un transitaire local :**

FCL : Dès que le conteneur est livré par ELECTRIC LIMITED au transitaire local, celui-ci le remet dans la journée à la compagnie maritime.

La prestation est facturée par Durand : 5,26 € par UP, arrondi à l'euro le plus proche.

- **Tarif maritime :**

CONTENEURS FCL :		
Taux de fret bord à bord (Liner terms)	1 375 €	Par conteneur
THC :		
- à Bombay	105 USD	Par EVP
- à Anvers	200 €	Par EVP
Surcharge de soute BAF	10 % du fret de base	
CAF	6 % du fret révisé (Fret révisé = fret de base + BAF)	
Taxe de sûreté portuaire ISPS	70 €	Par conteneur
Frais de B/L	45 €	Par B/L
Frais de dossier maritime	35 €	Par conteneur

- **Délai d'acheminement maritime**

Transport maritime jusqu'à Anvers : 24 jours

ANNEXE 15 - LE POST-ACHEMINEMENT ROUTIER ET DÉDOUANEMENT

- **Conditions d'exploitation :**

Spécialisée en transport maritime par conteneur, la société DURAND dispose de ses propres véhicules (porte-conteneurs) pour acheminer la marchandise depuis Anvers dans un rayon de 300 km jusqu'au destinataire.

- **Délais d'acheminement et conditions tarifaires :**

- **En LCL :** acheminement jusqu'à Vendeville via la plateforme de Lesquin

Durée des opérations de transport, dépotage, dégroupage : 2 jours

- **En FCL :**

- Distance Anvers – Vendeville : 155 km
- Par simplification, tenir compte d'une durée du post acheminement d'un jour
- Coût de revient du tracteur et du châssis porte-conteneurs (1 conteneur 40' ou 2 conteneurs 20') pour la liaison : 300 €
- La société Durand applique une marge de 15 %.

- **Frais de dédouanement :**

Honoraires d'Agréé en Douane (HAD) :	0,3 % de la valeur de 1 ^{ère} destination.
Frais de mise en libre pratique :	88 € par destination

ANNEXE 16 : LE TAUX DE CHANGE

1 euro = 1,12074 USD

ANNEXE 17 - EXTRAIT DU TARIF DOUANIER

IN : L'Inde

Critères :	Modifier :	Choix d'affichage du résultat ☐ Codes seuls ☒ Codes et leurs libellés	Imprimer :	Dossier de dédouanement :
------------	------------	--	------------	---------------------------

Options d'affichage :	CANA généraux ☐	<i>CANA permettant de bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux sous conditions (TVA et Octroi de mer)</i>				
	Base légale ☐	Dates de validité ☐	Région d'application ☐	Code taxe ☐	N° contingent ☐	Compétence bureau ☐

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer	Restitutions agricoles	Statistiques
---	---	--------------------------------------	---------------------------	---------------	------------------------	--------------

103 - Droit pays tiers

Nomenclature : 85 46 20 00 00	Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer ⁺ TN702 : En vertu du Règlement (UE) No 1351/2014 du Conseil (JO L 365, p. 46), l'exportation de biens et ⁺
Pays : IN - (1011 - ERGA OMNES) Préférences : 100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers 150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier 4,7%	

142 - Préférence tarifaire

Nomenclature : 85 46 20 00 00 (8546)	Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer ⁺ TN702 : En vertu du Règlement (UE) No 1351/2014 du Conseil (JO L 365, p. 46), l'exportation de biens et ⁺
Pays : IN - (2020 - SPG (R 12/978) - Régime général) Préférences : 200 - Taux de droit SPG sans conditions, ni limites 0%	

TVA - TVA normale

Nomenclature : 85 46 20 00 00 (8546)	Renvoi : TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer ⁺ TN702 : En vertu du Règlement (UE) No 1351/2014 du Conseil (JO L 365, p. 46), l'exportation de biens et ⁺
Pays : IN - (FR01 - UE + pays tiers + DOM) Territoire d'application : METRO - France continentale, Corse. 20%	

Le cabotage doit présenter un caractère temporaire et :

- **Être consécutif** à un transport **international** ;
- Le transport de cabotage doit être réalisé et terminé (déchargé) dans un délai maximal de **7 Jours** à compter du dernier déchargement des marchandises du transport international précédent le cabotage ;
- Maximum **3 opérations de cabotage** dans le délai prévu dans le pays de déchargement du transport international ;
- **1 seule** opération de cabotage sur un territoire qui n'est pas celui de destination du transport international ; Chargement dans les **3 jours** de l'entrée sur le territoire de cabotage et livraison dans les 7 jours qui suivent la date du déchargement du transport international.

ANNEXE A : QCM (à rendre avec la copie)

1. La société ALAIN produit des conserves alimentaires.

Elle contacte le transporteur français VERDON pour effectuer un chargement à Villeneuve d'Ascq (59). La marchandise doit être livrée en région parisienne. Les caractéristiques de l'expédition sont les suivantes :

- 33 palettes 80 x 120 cm,
- Poids brut d'une palette : 800 kg,
- Destinataire : Plate-forme logistique WISSOUS (91)
- Livraison le 15 Juin.

Les caractéristiques des ensembles articulés du transporteur sont les suivantes :

Tracteur	Semi remorque type Tautliner
MCE (PTRA) : 44 Tonnes	MCV (PTAC) : 38 Tonnes
MCV (PTAC) : 19 Tonnes	PV (MV) : 7 Tonnes
MV (PV) : 8 Tonnes	Nombre d'essieux : 3
Nombre d'essieux : 2	
Norme Euro 6	

La charge utile de l'ensemble articulé utilisé pour ce transport est de :

- ☐ 26,4 T ☐ 29 T ☐ 31 T ☐ 44 T ☐ 23 T

2. La société ALAIN confie un nouveau transport de 15 Tonnes à VERDON pour un enlèvement en France avec une livraison en Espagne via le Portugal. Afin de réaliser ce type de transport, la société de transport VERDON doit obligatoirement être titulaire de :

- ☐ Une licence de transport intérieur ☐ Une attestation de commissionnaire de transport
- ☐ Une licence de transport communautaire ☐ Une immatriculation au registre des transporteurs
- ☐ Une immatriculation au RCS ☐ Un carnet TIR

3. Le contrat de transport établi entre la société ALAIN et le transporteur VERDON est régi par :

- ☐ La convention de Bruxelles amendée 68/79 ☐ La convention de Montréal
- ☐ La convention de Genève (CMR) ☐ Le code des transports français

4. La société de transport VERDON livre le destinataire portugais le 15 Juin. Elle peut ensuite effectuer les opérations de cabotage suivantes :

- ☐ D'Almada (Portugal) le 16 Juin pour livrer le 17 Juin à Porto (Portugal).
- ☐ D'Almada (Portugal) le 19 Juin pour livrer le 23 Juin à Faro (Portugal).
- ☐ D'Almada (Portugal) le 19 Juin pour livrer le 21 Juin à Aveiro (Portugal) puis recharger à Viseu (Portugal) le même jour pour livrer le 24 Juin à Porto (Portugal).
- ☐ Après le déchargement à Lisbonne (Portugal), le conducteur arrive à la frontière espagnole le 19 juin, charge à Séville (Espagne) le 19 Juin et livre à Barcelone (Espagne) le 21 Juin.
- ☐ Après le déchargement à Lisbonne (Portugal), le conducteur arrive à la frontière espagnole le 19 juin, charge à Séville (Espagne) le 23 Juin et livre à Barcelone (Espagne) le 24 Juin.
- ☐ Après le déchargement à Lisbonne (Portugal), le conducteur arrive à la frontière espagnole le 19 juin, charge à Séville (Espagne) le 23 Juin et livre à Toulouse (France) le 24 Juin.

5. Pour un envoi aérien de marchandises à destination de New York originaires de France, votre client français ne souhaite pas prendre en charge les risques liés aux opérations de transport / manutention dans le pays de destination. Mais son acheteur américain lui demande de prendre en charge les coûts d'acheminement jusqu'à New York hors déchargement. En tant que commissionnaire, quelles conditions internationales de vente lui conseillez-vous ?

- | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---|
| ☐ CIP New York | ☐ CIF New York | ☐ FCA Roissy CDG |
| ☐ CPT New York | ☐ CFR New York | ☐ DAT New York |